



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

COMMISSION POLITIQUE (PC)
Sous-commission sur les partenariats
de l'OTAN (PCNP)

LE PARTENARIAT OTAN-UE DANS UN CONTEXTE MONDIAL EN MUTATION

Rapport

Sonia KRIMI (France)
Rapporteure

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION	1
II.	APERÇU DE L'ÉVOLUTION DES RELATIONS ENTRE L'OTAN ET L'UE	2
A.	LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET L'OTAN PENDANT LA GUERRE FROIDE	2
B.	LA PESD ET LES ACCORDS BERLIN PLUS.....	2
III.	LE PARTENARIAT OTAN-UE DANS LE NOUVEL ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ MONDIALE.....	5
A.	RELEVER LES NOUVEAUX DÉFIS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.....	6
B.	LES NOUVELLES INITIATIVES DE L'UE EN MATIÈRE DE DÉFENSE ET LES IMPLICATIONS POUR LA COOPÉRATION OTAN-UE	10
IV.	PARTENARIAT OTAN-UE : SURMONTER LES OBSTACLES ET TRACER LA VOIE À SUIVRE	13
	BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE.....	20

.

I. INTRODUCTION

1. La relation entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Union européenne (UE) – vraisemblablement les deux blocs multinationaux les plus performants de l'histoire moderne – est un thème récurrent dans les débats politiques internationaux, pour l'Europe mais aussi pour l'OTAN. Bien que certains membres de celle-ci – notamment sur les flancs sud ou ouest – ne soient pas (ou ne soient plus) membres de l'Union européenne, il va de soi que les deux organisations doivent collaborer. Toutes deux sont continuellement confrontées à la demande d'une coopération et d'une synergie accrues. Cette revendication découle des racines communes de ces deux organisations dans l'environnement de l'après-guerre (toutes deux représentaient des instruments visant à assurer la stabilité et la paix en Europe occidentale), de l'adhésion partiellement partagée (21 membres en commun), mais aussi de l'allégeance à un même ensemble de valeurs (démocratie, libertés individuelles et État de droit), ainsi que de la nécessité d'unir les efforts pour relever les nouveaux défis de l'ère postindustrielle, dont la liste vient d'être complétée par la nécessité de faire face aux urgences sanitaires mondiales. Les deux organisations ont adopté une approche globale de la sécurité, ce qui crée des opportunités pour une coopération plus étroite entre elles malgré leurs mandat et nature différents (l'OTAN est purement intergouvernementale tandis que l'UE a une importante composante supranationale).

2. L'OTAN considère l'UE comme un partenaire clé et unique en son genre. Les dernières années ont vu la multiplication notable de déclarations communes, de réunions et de projets communs ainsi qu'un niveau inégalé de coordination des activités et de partage d'informations. L'UE et l'OTAN se parlent enfin au quotidien. En 2016, la signature de la déclaration conjointe a véritablement propulsé le partenariat OTAN-UE vers un niveau supérieur. Toutefois, ce rapprochement s'inscrit dans le contexte de tendances centrifuges croissantes au sein de la communauté euro-atlantique. Le partenariat entre l'OTAN et l'UE reste largement tactique plutôt que stratégique. Des questions (comment rendre plus substantielle cette coopération et éviter les duplications non nécessaires) et défis clés (comment faire progresser les capacités de défense de l'Europe sans remettre en cause l'intégrité de l'OTAN) restent encore à résoudre pleinement. Plus important encore, le retour de la géopolitique et de la concurrence entre grandes puissances ainsi que l'affadissement du souvenir de l'appui apporté par les États-Unis à l'Europe pendant la seconde guerre mondiale et la guerre froide remettent en question les fondements mêmes du partenariat OTAN-UE. À long terme, les perspectives de ce partenariat dépendront non seulement de la capacité à résoudre des problèmes pratiques tels que la coordination des processus de planification de la défense, mais aussi de la capacité des membres de l'OTAN et de l'UE à redynamiser leur cohésion idéologique et à préserver le sentiment de confiance et de solidarité. En effet, les relations entre l'OTAN et l'UE sont à la fois ancrées dans les interactions pratiques entre les deux organisations, mais aussi dans les possibilités qu'elles ont de réaliser leurs objectifs communs dans un esprit de coordination et de complémentarité.

3. Ce rapport fait le bilan des réalisations de la coopération OTAN-UE – la première réponse des deux organisations à la crise générée par la Covid-19 est l'une d'entre elles – cherche à identifier les obstacles critiques qui entravent la coopération, examine des questions sensibles telles que la quête d'autonomie stratégique de l'UE en matière de défense et de sécurité et fournit des recommandations sur les moyens d'aller de l'avant. À cet égard, l'actuel processus de réflexion sur l'avenir de l'Alliance, doit être considéré comme une opportunité majeure en ce sens. Cependant, le niveau accru des activités conjointes OTAN-UE ne doit pas occulter le fait qu'il est probable que l'OTAN et l'UE continueront d'être confrontées à des tendances qui menacent d'éloigner leurs membres. Pour assurer la pérennité de ce partenariat, il convient de créer les conditions d'une socialisation plus intensive, c'est-à-dire des interactions plus grandes et plus profondes à tous les niveaux entre les parties prenantes européennes et euro-atlantiques.

II. APERÇU DE L'ÉVOLUTION DES RELATIONS ENTRE L'OTAN ET L'UE

A. LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET L'OTAN PENDANT LA GUERRE FROIDE

4. Depuis leur création, l'OTAN et ce qui s'appelait à l'origine les Communautés européennes (CE) partagent l'ambition d'établir et de promouvoir la paix en Europe. Ainsi, les pays fondateurs de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) – le précurseur de la CE – sont parvenus à un rapprochement historique en Europe occidentale en convenant une réglementation du secteur stratégique de l'acier et du charbon à travers la mutualisation de leur souveraineté. Cependant, pendant des décennies, pour citer Robert E. Hunter, ancien ambassadeur des États-Unis auprès de l'OTAN, ces deux institutions ont vécu « dans la même ville (Bruxelles) sur des planètes différentes ». Tout au long de la Guerre froide, l'OTAN s'est concentrée presque exclusivement sur la défense territoriale, tandis que les efforts européens dans le domaine de la défense et de la sécurité ont soit échoué (rejet du projet de Communauté européenne de défense en 1954), soit abouti à la création d'institutions symboliques plutôt qu'opérationnelles (Union de l'Europe occidentale, UEO). Face à la menace soviétique, la sécurité de l'Europe occidentale ne pouvait être garantie que par une implication substantielle des États-Unis dans le cadre de l'OTAN. Les compétences de l'OTAN et de la Communauté européenne étaient clairement définies, et leur relation se résumait essentiellement au fait que l'OTAN fournissait le cadre de sécurité sous lequel les projets d'intégration européenne pouvaient se développer. Les États-Unis ont encouragé l'intégration européenne et il s'agissait d'une position bipartite : par exemple, l'administration Kennedy exhortait en 1962 les Européens « à s'orienter vers une cohésion interne substantielle afin de fournir les bases solides sur lesquelles la structure d'un partenariat atlantique peut être érigée », tandis que le président Nixon notait en 1969 que « le monde serait un endroit beaucoup plus sûr et, de notre point de vue, beaucoup plus sain sur le plan économique, militaire et politique, s'il y avait une Communauté européenne forte » (Devuyt, 2007).

B. L'INSTITUTIONNALISATION DES RELATIONS ENTRE L'OTAN ET L'UE

5. Alors que la fin de la Guerre froide annonce un environnement stratégique radicalement différent, deux événements majeurs affectent la sécurité euro-atlantique : premièrement, l'adaptation de l'OTAN à un environnement sécuritaire marqué par le retrait de la menace soviétique ; deuxièmement, la résurgence de conflits armés entre les pays nouvellement indépendants et les groupes ethniques en Europe. Aussi bien l'OTAN que l'UE ont œuvré à promouvoir l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale dans les institutions euro-atlantiques en vue d'endiguer les conflits qui sévissaient dans l'ex-Yougoslavie. Les deux organisations ont également agi de concert pour contenir les menaces en provenance du sud en prêtant assistance à plusieurs pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN), parmi lesquels la Jordanie et la Tunisie, afin de garantir leur stabilité.

6. Ces développements ont favorisé la réflexion institutionnelle européenne en vue d'un rôle plus décisif dans la sécurité du voisinage proche de l'Europe. Ainsi, le traité de Maastricht (1992), qui a créé l'Union européenne, a également introduit une politique étrangère et de sécurité commune (PESC), ouvrant ainsi la voie à une politique étrangère et de sécurité intégrée par l'assimilation progressive des fonctions de l'UEO dans l'UE entre 1992 et 2000. Connues sous le nom de « missions de Petersberg », ces fonctions incluent les opérations de sauvetage, d'aide humanitaire et de maintien de la paix ainsi que les opérations de rétablissement de la paix. L'impulsion décisive pour le développement d'une politique de sécurité et de défense de l'UE (PESD, désormais connue sous le nom de politique de sécurité et de défense commune, PSDC) a été donnée lors du sommet franco-britannique de Saint-Malo en décembre 1998. En décembre 1999, le Conseil de l'UE à Helsinki a appelé à établir pour 2003 la disponibilité potentielle d'un maximum de 60 000 militaires, déployables dans les 60 jours et pouvant être maintenus pendant une période allant jusqu'à 12 mois, capables de remplir tout l'éventail des missions de Petersberg. D'autres mesures ont été annoncées en 2004, lorsque l'UE a lancé la création, pour 2010, de 13 groupements tactiques nationaux et multinationaux – des unités d'environ 1 500 militaires chacune, capables de se rendre rapidement dans une zone de crise dans les dix jours suivant toute décision de déploiement. En outre, dans le

cadre de la PSDC, l'UE a créé plusieurs nouvelles institutions (dont il sera question plus loin dans ce rapport) et a mené une série de missions militaires, de maintien de l'ordre, de surveillance et de renforcement des capacités à l'étranger (voir figure 1).

7. L'intérêt croissant de l'UE à devenir un acteur de premier plan dans le domaine de la sécurité a incité l'Union à établir des contacts avec l'OTAN. Le début des années 2000 a marqué le début des relations institutionnalisées entre l'OTAN et l'UE. Cette prise de contact a été accueillie positivement par l'OTAN, y compris par les Alliés non européens. De fait, la conjoncture internationale était favorable : la solidarité américano-européenne avait été puissamment réaffirmée dans le sillage de l'attaque du 11 septembre 2001, alors que le partenariat entre l'UE et la Turquie progressait rapidement en vue de négociations d'adhésion de ce pays à l'UE (qui démarrèrent officiellement en 2005). Après un échange de lettres entre organisations en janvier 2001, l'établissement d'un partenariat stratégique et de renforcement mutuel a été annoncé en décembre 2002 dans la « Déclaration OTAN-UE sur la politique européenne de sécurité et de défense ». Trois mois plus tard, ce partenariat a été consolidé par la conclusion des accords Berlin Plus, qui prévoient l'accès de l'UE aux moyens militaires et aux capacités de planification de l'OTAN pour les opérations dirigées par l'UE sans que cette dernière ne doive recourir au lancement formel d'une opération par l'OTAN (le « droit de premier refus » de l'OTAN).

8. Le rapprochement entre l'UE et l'OTAN a également été facilité par des évaluations similaires des menaces reflétées dans le concept stratégique de l'OTAN de 1999 et dans les décisions du sommet de Prague de 2002, ainsi que dans la stratégie européenne de sécurité (SES) de l'UE de décembre 2003 : les deux organisations ont reconnu le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et les États en déliquescence comme étant les principaux défis en matière de sécurité. L'approche globale de l'OTAN en matière de sécurité a été réaffirmée dans les documents ultérieurs de l'OTAN, y compris dans son concept stratégique de 2010.

9. Sur la base de ce cadre de coopération, l'UE a entrepris sa première opération de maintien de la paix, dénommée *Concordia*, en Macédoine du Nord, de mars à décembre 2003, avec pour commandant opérationnel le DSACEUR (le commandant suprême adjoint des Forces alliées en Europe) de l'OTAN. De même, la transition de l'opération de la Force de stabilisation de l'OTAN (SFOR) en Bosnie-Herzégovine à l'opération *Althea* dirigée par l'UE en décembre 2004 a été menée dans le cadre de Berlin Plus.

10. Cependant, dans l'ensemble, cette phase de coopération entre l'OTAN et l'UE n'a fait que de timides progrès et a été marquée par des failles institutionnelles et une suspicion mutuelle. Avec l'entrée de Chypre dans l'UE en 2004 et la Turquie étant membre de l'OTAN, les efforts visant à formaliser davantage le partenariat OTAN-UE ont été affectés. En conséquence, le cadre Berlin Plus n'a plus été invoqué et l'opération *Althea* de l'UE en Bosnie-Herzégovine reste la seule opération dans ce cadre. Les réunions entre les hauts représentants de l'OTAN et de l'UE – comme celles entre le Conseil de l'Atlantique Nord (CAN) et le Comité politique et de sécurité (COPS) de l'UE – restent essentiellement informelles. En présence de la Turquie et de Chypre aux réunions informelles du CAN-COPS, les échanges sont les mêmes que lors des réunions formelles, mais comme pour toute réunion informelle, le statut juridique des résultats diffère. Les échanges d'informations sensibles entre l'OTAN et l'UE ont également été entravés. Ces difficultés demeurent l'un des écueils majeurs de la coopération entre les deux institutions et empêche notamment les participations croisées à des exercices de niveau stratégique. Il faut toutefois préciser que les problèmes d'échange d'informations concernent principalement le partage de documents sensibles avec les États membres. Les institutions elles-mêmes trouvent habituellement un moyen d'échanger régulièrement des informations, particulièrement depuis la reprise des relations OTAN-UE en 2016.

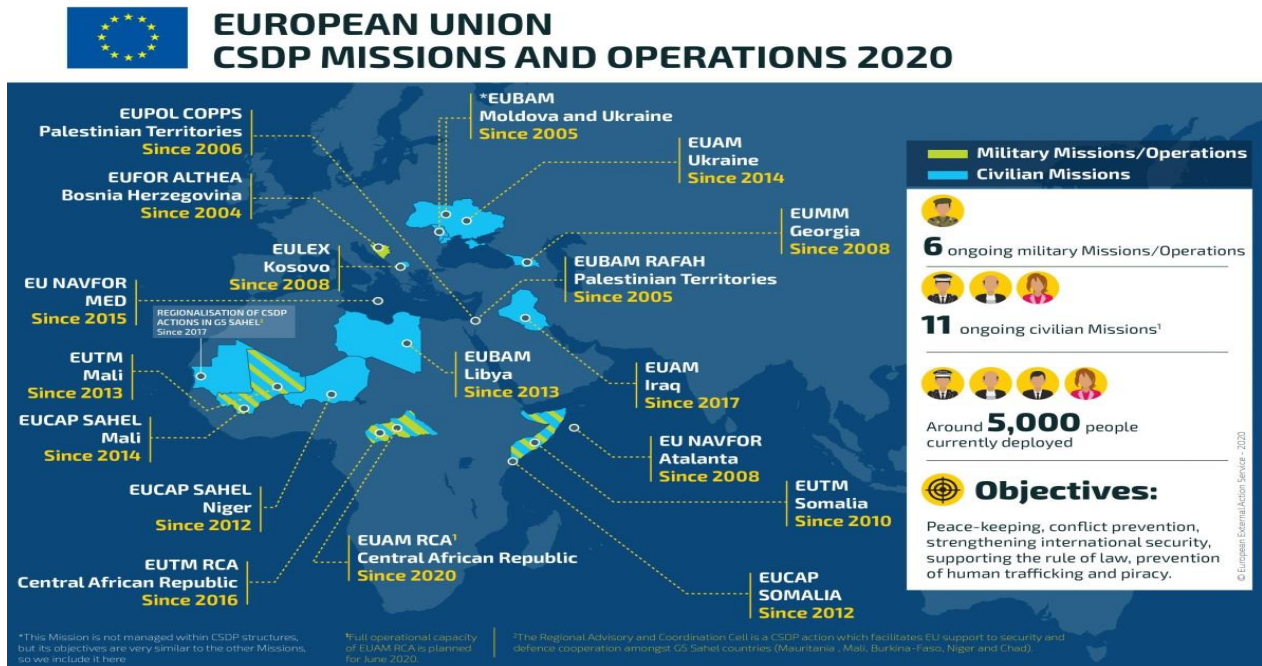


Figure 1 (Source : Service européen pour l'action extérieure - SEAE)

11. Malgré ces réserves, il y a eu plusieurs exemples d'opérations simultanées qui ont pu se compléter, comme les missions EULEX (UE) et KFOR (OTAN) au Kosovo. Entre 2009 et 2016, l'OTAN et l'UE ont patrouillé ensemble au large de la Corne de l'Afrique dans le cadre de leurs missions de lutte contre la piraterie *Ocean Shield* (OTAN) et *Atalanta* (UE), l'OTAN ayant cessé ses opérations à l'arrivée à maturité d'*Atalanta*.

12. Les progrès réalisés par l'UE dans le développement de ses capacités militaires sont restés limités : bien qu'ils aient été déclarés pleinement opérationnels en 2007, les groupements tactiques de l'UE n'ont jamais été déployés dans des situations de crise, principalement par manque de moyens logistiques essentiels en Europe mais aussi par manque de structures décisionnelles efficaces aux niveaux stratégique et opérationnel. Au cours de cette période, l'UE ne disposait d'aucune structure militaire permanente de commandement et de contrôle. Néanmoins, la PSDC a été considérée avec inquiétude par certains au sein de l'OTAN, notamment les États-Unis. En 1999 déjà, l'ancienne secrétaire d'État américaine Madeleine Albright avait résumé cette préoccupation avec les fameux « 3 D », à savoir la menace de découplage (des actions de l'OTAN et de l'UE), de duplication (des capacités) et de discrimination (des membres de l'OTAN non-membres de l'UE). Les groupements tactiques de l'UE ont joué un rôle utile dans la promotion de la transformation militaire, mais le concept même – par lequel les nations s'engagent à fournir différentes composantes d'unités de réaction rapide multinationales sur une base de rotation – est similaire à celui de la Force de réaction rapide (NRF) de l'OTAN. Les unités nationales désignées à la fois pour la NRF et les groupements tactiques sont essentiellement les mêmes, ce qui nécessite une coordination étroite entre l'OTAN et l'UE sur la priorité d'utilisation de ces forces en temps de crise.

13. L'Union européenne a également inscrit des clauses d'obligations de défense mutuelle et de solidarité dans ses traités fondateurs : l'article 42, paragraphe 7, du traité sur l'Union européenne (TUE) de 1993 stipule que les États membres ont l'obligation de fournir « une aide et une assistance par tous les moyens en leur pouvoir » à un membre victime d'une agression armée, tout en précisant que « les engagements et la coopération dans ce domaine demeurent conformes aux engagements souscrits au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, qui reste, pour les États qui en sont membres, le fondement de leur défense collective et l'instance de sa mise en œuvre ». L'article 222 du deuxième grand traité – sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE, tel que modifié en 2009) – appelle l'Union et les États membres à « agir conjointement dans un esprit de solidarité si un État membre est l'objet d'une attaque terroriste ou la victime d'une catastrophe naturelle ou d'origine humaine ». Cela a été perçu par certains au sein de l'OTAN comme créant une certaine

confusion quant à savoir quel traité – Washington, TUE ou TFUE – serait invoqué en situation de crise.

14. Si l'année 2016 a marqué le début d'un nouveau chapitre de la coopération entre l'OTAN et l'UE, la plupart des défis et des éléments du cadre institutionnel sont issus de la période antérieure à 2016.

III. LE PARTENARIAT OTAN-UE DANS LE NOUVEL ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ MONDIALE

15. En 2014, lors du sommet du Pays de Galles, l'OTAN a reconnu explicitement et substantiellement le rôle du partenariat stratégique OTAN-UE sous toutes ses dimensions : le dialogue politique entre les organisations mais également la complémentarité des opérations et initiatives européennes menées dans divers domaines. Il est communément admis qu'au cours des quatre dernières années, la coopération OTAN-UE a progressé davantage qu'au cours des deux décennies précédentes. En 2016, en marge du sommet de l'OTAN à Varsovie, le président du Conseil européen, le président de la Commission européenne et le secrétaire général de l'OTAN ont signé une déclaration conjointe historique établissant une liste de sept domaines dans lesquels la coopération devrait être intensifiée (voir figure 2). En 2018, une déclaration conjointe de suivi a été signée, identifiant quatre domaines prioritaires supplémentaires : la mobilité militaire ; la lutte contre le terrorisme ; le renforcement de la résilience aux risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ; et la promotion de l'agenda des femmes pour la paix et la sécurité. Bien qu'elle ne soit pas clairement identifiée dans les déclarations conjointes, la nécessité d'élargir le dialogue politique est également considérée comme un domaine prioritaire. Guidées par ces domaines prioritaires, les deux organisations ont également établi un ensemble commun de 74 actions à mettre en œuvre afin de traduire ces déclarations en résultats concrets.

16. Deux facteurs principaux sont à l'origine de cet essor de la coopération : 1) la prise de conscience que ni l'OTAN ni l'UE ne possèdent à elles seules toute la gamme de capacités, d'expertise et d'outils nécessaires pour apporter des solutions globales à des défis de sécurité très complexes et multifformes à l'échelle mondiale ; et 2) un nouveau cycle d'initiatives européennes de sécurité en dehors du cadre de l'OTAN.



Figure 2 (Source : Service européen pour l'action extérieure - SEAE)

A. RELEVER LES NOUVEAUX DÉFIS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

17. Au cours de la dernière décennie, et particulièrement depuis l'annexion illégale de la Crimée en 2014 et les autres violations de l'intégrité territoriale de l'Ukraine par la Russie, l'UE et l'OTAN se sont vues confrontées à une succession rapide de crises et de nouvelles menaces qui ont radicalement transformé leur environnement de sécurité : une série d'attentats terroristes, une crise des migrations et des réfugiés sans précédent, le retour sur la scène internationale d'une Russie de plus en plus assertive et renouant fortement avec des velléités de puissance, la menace croissante des guerres hybrides et cybernétiques, l'affirmation croissante de la Chine et l'importance grandissante de la question du changement climatique. Dans ce contexte, la coopération entre les deux organisations est passée de simplement souhaitable à absolument essentielle. Les paragraphes suivants donnent un bref aperçu de la coopération entre l'UE et l'OTAN pour relever certains de ces nouveaux défis.

Coopération maritime opérationnelle

18. En 2015, en réponse à la crise des réfugiés et des migrations en Méditerranée, l'UE a lancé une opération baptisée *Sophia* pour identifier et démanteler les réseaux de passeurs et de trafiquants d'êtres humains. Les garde-côtes de l'Union européenne et l'agence Frontex de l'UE ont également lancé des opérations de sécurité des frontières, de recherche et sauvetage *Poséidon* et *Triton* (plus tard remplacées par *Themis*) en Méditerranée centrale et orientale. En parallèle, l'OTAN a répondu aux conséquences de cette crise, en pérennisant sa propre opération de lutte contre le terrorisme et de collecte de renseignements en Méditerranée, d'abord baptisée *Active Endeavour* (lancée en 2001 dans le cadre de la réponse de l'OTAN à l'agression subie par les États-Unis le 11 septembre 2001), puis renommée *Sea Guardian*. Un détachement du 2^e groupe maritime permanent de l'OTAN, complété par des moyens navals alliés, a également été déployé en mer Égée pour aider à lutter contre la traite des êtres humains et l'immigration clandestine. L'OTAN a ainsi apporté un soutien actif à l'opération *Sophia* (qui faisait partie du mandat officiel du *Sea Guardian*), et aux opérations Frontex ainsi qu'aux garde-côtes nationaux concernés en mer Égée en fournissant des informations opérationnelles en temps réel et un soutien logistique. En mars 2016, Frontex et le Commandement maritime de l'OTAN (MARCOM) ont approuvé des dispositions opérationnelles et tactiques dans le but de coordonner leur action. La bonne collaboration opérationnelle entre l'OTAN et l'UE en Méditerranée doit beaucoup aux accords de liaison entre les parties.

19. Interrompue en mars 2020, l'opération *Sophia* a été remplacée par une nouvelle opération navale, l'opération *Irini*, chargée de faire respecter l'embargo sur les armes imposé par les Nations unies à la Libye. Au moment de la rédaction de ce rapport, les perspectives de signature d'un accord similaire à celui qui existait entre *Sea Guardian* et l'opération *Sophia* et la possibilité d'étendre la coopération maritime entre l'OTAN et l'UE en soutien à l'opération *Irini* restent incertaines. Concrètement, les forces navales de l'UE apprécieraient vivement un tel soutien, puisque l'OTAN peut fournir des moyens de surveillance essentiels, comme par exemple des avions AWACS et des drones Global Hawk. Toutefois, du point de vue politique, il n'existe pas de consensus entre les Alliés sur les avantages de l'opération *Irini*, ce qui reflète les évaluations différentes et approches divergentes du conflit en Libye. Les Alliés soutiennent tous fermement les efforts menés par les Nations unies en Libye, ainsi que la mise en œuvre des décisions des Nations unies, y compris l'embargo sur les armes et le soi-disant « processus de Berlin ». Cependant, un pays membre de l'OTAN, la Turquie, soutient que dans la pratique, l'opération *Irini* désavantage le gouvernement d'entente nationale de la Libye à Tripoli au profit des forces de Khalifa Haftar, qui selon la Turquie reçoit la plupart de ses armes par voie terrestre et aérienne. Les approches divergentes des Alliés concernant le conflit en Libye ont également perturbé les activités maritimes de l'OTAN en Méditerranée. Suite à l'incident naval impliquant la frégate française Courbet – dans le cadre de l'opération de l'OTAN *Sea Guardian* – et des navires de la marine turque en Méditerranée en juin 2020, Paris a temporairement suspendu toute participation à l'opération *Sea Guardian*. Ces désaccords politiques devront être abordés par les membres de l'OTAN et avec l'UE par le biais d'un dialogue ouvert et direct s'ils veulent poursuivre leurs

importantes missions maritimes ainsi que leur collaboration. Cette dernière est essentielle pour garantir la stabilité en Méditerranée et sauver des vies humaines.

Lutte contre le terrorisme

20. Les attentats terroristes de Paris (2015) et de Bruxelles (2016), le problème des milliers de citoyens européens impliqués dans les conflits en Syrie et en Iraq en tant que combattants étrangers ainsi que l'insistance de l'administration Trump en faveur d'un rôle plus actif de l'OTAN dans la lutte contre le terrorisme sont parmi les facteurs clés qui ont incité les dirigeants de l'OTAN et de l'UE à identifier la lutte antiterroriste comme l'un des domaines prioritaires de la coopération OTAN-UE. Les deux organisations peuvent en effet se compléter, puisque l'OTAN se concentre sur le soutien à la coalition internationale pour combattre l'État islamique (en fournissant des avions de surveillance AWACS pour la gestion de l'espace aérien) et sur la contre-insurrection, tandis que l'UE offre des possibilités de collaboration judiciaire et policière, notamment le partage d'informations sur les voyageurs suspects. Les deux organisations se complètent également dans leur soutien aux autorités iraqiennes : l'OTAN, via sa mission NMI, apporte conseil et formation au ministère de la défense iraqien là où l'UE, via sa mission de conseil (EUAM), conseille les autorités du ministère de l'intérieur sur la réforme du secteur de la sécurité civile. Depuis 2016, l'UE a adopté ou révisé plusieurs instruments de lutte contre le financement du terrorisme pour lutter contre le blanchiment d'argent et pour renforcer les garanties contre les mouvements illicites d'argent liquide, domaines dans lesquels l'OTAN n'a pas de mandat. Outre cette coordination des activités dans ce contexte, la coopération entre l'UE et l'OTAN en matière de lutte contre le terrorisme implique une interaction entre les personnels et une participation croisée aux groupes de travail et aux séminaires de l'autre partie. Il faut aussi souligner que l'OTAN a coopéré avec l'UE pour développer un programme de référence sur la lutte contre le terrorisme, introduit en juillet 2020, et destiné à aider les Alliés et les partenaires à améliorer leurs programmes éducatifs dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Les actions menées dans le cadre d'autres domaines prioritaires définis dans les déclarations communes de 2016 et 2018, comme par exemple l'aide au renforcement des capacités des partenaires, la lutte contre la prolifération des armes, la sécurité maritime et la cybersécurité, ont également contribué considérablement aux progrès en matière de lutte contre le terrorisme.

Un renforcement conjoint des capacités et une assistance aux pays partenaires

21. Si l'UE et l'OTAN ont toutes deux défini des programmes pour aider leurs voisins de l'Est et du Sud – tels le renforcement des capacités de l'UE en matière de soutien à la sécurité et au développement (CBSD) et le renforcement des capacités de défense et de sécurité connexes (DCB) de l'OTAN ainsi que les initiatives *Building Integrity* (BI) – leurs activités communes dans ce domaine ont été considérées comme prioritaires dans la déclaration commune de 2016 et ont conduit à l'identification de la Bosnie-Herzégovine, de la République de Moldova et de la Tunisie comme « pays pilotes ». Depuis l'adoption de la première résolution commune, les deux organisations ont déployé de nombreux efforts pour définir les domaines potentiels d'intérêt commun, intensifier l'échange d'informations et coordonner leur communication stratégique dans un large éventail de domaines. Des programmes d'assistance sur mesure ont été mis en place pour chacun de ces pays dans des domaines tels que les communications stratégiques, la protection civile, la cybersécurité et la protection des armes et des munitions. Par la suite, le partenariat OTAN-UE en matière d'assistance en capacités de défense s'est étendu à l'Ukraine et à l'Iraq. Dernièrement, en mars 2020, des responsables de l'OTAN et de l'UE se sont réunis à Tbilissi pour trouver des moyens d'échanger régulièrement des informations afin de maintenir le dialogue sur les messages politiques clés, de désamorcer les activités conflictuelles et de définir des domaines de coopération potentiels (OTAN 2020). L'UE a également décidé d'allouer des fonds au programme BI de l'OTAN, conçu pour lutter contre la corruption et promouvoir la bonne gouvernance dans les secteurs de la défense et de la sécurité. Un travail régulier de collaboration et de coordination des activités entre les bureaux de liaison de l'OTAN et les représentations de la Commission européenne dans les pays partenaires commence à devenir la norme, bien que cette collaboration soit compliquée par le net déséquilibre entre la présence plutôt modeste de l'OTAN et celle, beaucoup plus importante et mieux financée, des représentations de l'UE. Pourtant, malgré une liste impressionnante et croissante de domaines

de coopération en matière de développement des capacités de défense, les observateurs ne sont pas convaincus que les résultats soient nécessairement tangibles et d'une réelle valeur ajoutée pour les partenaires. Il conviendrait de mettre davantage l'accent sur l'appropriation locale et la durabilité de ces projets d'assistance (Lindstrom et Tardy, 2018).

22. Un domaine dans lequel la coopération entre l'OTAN et l'UE a obtenu des résultats particulièrement tangibles est la réponse à l'affirmation croissante de la Russie en Europe de l'Est et au-delà. En particulier, les deux organisations ont considérablement intensifié leurs efforts conjoints pour faire face aux menaces hybrides, pour renforcer la cybersécurité et pour améliorer la mobilité militaire. En outre, en réponse à la violation du droit international par la Russie en 2014, l'OTAN a suspendu toute coopération concrète avec la Russie ainsi que les réunions du Conseil OTAN-Russie à tout niveau inférieur à celui des ambassadeurs et restreint la taille de la mission diplomatique russe au siège de l'OTAN. Du fait de son mandat plus large, l'UE a plus de pouvoir en matière de sanctions. Depuis 2014, l'UE a imposé une série de sanctions à la Russie, notamment en limitant l'accès aux marchés de l'UE pour les principales institutions financières, énergétiques et de défense russe, ainsi qu'en limitant l'accès de la Russie à certaines technologies sensibles dans le domaine de la production et de l'exploration pétrolières. Il convient également de mentionner des sanctions portant sur l'interdiction de visas ou le gel des avoirs des personnes considérées comme responsables de violations des droits humains, des lois et des normes internationales.

Les menaces hybrides

23. Ce domaine est apparu comme l'une des priorités les plus urgentes du renforcement de la collaboration OTAN-UE. Afin d'améliorer la connaissance de la situation, la cellule de fusion contre les menaces hybrides de l'UE et son homologue de l'OTAN, la branche d'analyse hybride, ont mis en place une capacité technique qui leur permet d'échanger systématiquement des informations. Un autre exemple visible de coopération dans ce domaine a été la création d'un centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides (HybridCoE), certifié à la fois par l'UE et par l'OTAN, en avril 2017. Ce centre offre aux experts des deux institutions ainsi qu'aux États membres participants une plateforme pour le partage des meilleures pratiques, des nouvelles idées et la production d'analyses multidisciplinaires sur les menaces hybrides. Les membres du personnel de l'OTAN et de l'UE ont pris part à des ateliers communs, dont un sur la protection des ports contre les menaces hybrides, en octobre 2019, qui comportait un exercice de simulation, et un autre sur l'impact des technologies perturbatrices dans le cadre des menaces hybrides, en février 2020 (OTAN, 2020). À l'ère des menaces hybrides, les Alliés peuvent tirer des enseignements précieux des pays de l'UE non-membres de l'Alliance, à savoir la Suède (qui a développé une approche de défense à l'échelle de la société avec son concept de défense totale) et la Finlande (qui a une expérience considérable dans le renforcement de la résilience de la société face à la désinformation et aux activités secrètes de la Russie).

24. La division diplomatie publique de l'OTAN (PDD) et la division sur la communication stratégique (Stratcom) du service européen pour l'action extérieure ont noué des liens étroits pour s'attaquer aux campagnes de désinformation de Moscou. Les chargés d'information de l'OTAN et de l'UE ont également coopéré dans leurs activités de lutte contre les campagnes de désinformation sur la Covid-19 – ces campagnes visant à saper la solidarité européenne et euro-atlantique, à présenter l'UE et l'OTAN comme des organisations inefficaces, voire jusqu'à prétendre que les États-Unis ont créé ce virus dans le cadre de leur guerre biologique contre leurs adversaires. Dans un esprit de solidarité, les responsables des communications stratégiques de l'UE ont contribué à démystifier les attaques de désinformation liées à la Covid-19 visant l'OTAN. Les effectifs de l'UE et de l'OTAN ont partagé leurs évaluations de l'environnement informationnel et ont organisé des appels hebdomadaires avec des partenaires internationaux, tels que le mécanisme de réaction rapide du G7. Les membres du personnel de l'OTAN et de l'UE ont partagé le cadre de communication stratégique Covid-19, le plan de communication intégré Covid-19 ainsi qu'une liste hebdomadaire de moyens de communication proactifs. Par ailleurs, le StratCom du SEAE a été convié à informer l'équipe spéciale de gestion des crises de l'OTAN sur le phénomène de désinformation autour de la Covid-19. Le StratCom du SEAE a également pris part au groupe de

travail du StratCom de l'OTAN. Plus généralement, on peut affirmer que la coopération entre l'OTAN et l'UE sur les menaces hybrides a considérablement accru la prise de conscience face à ce défi et a nettement augmenté la résilience de la communauté euro-atlantique face aux tactiques hybrides.

Cybersécurité

25. Les bases de la coopération OTAN-UE en matière de cyberdéfense avaient été établies en 2013, avec la signature d'un accord-cadre entre le Centre d'excellence pour la cyberdéfense coopérative certifié par l'OTAN (CCD CoE) et l'Agence européenne de défense (AED), accord visant à échanger des informations et éviter la duplication des recherches. En février 2016, cet accord a été suivi par la signature d'un accord technique visant à partager des informations au niveau opérationnel entre le centre d'alerte et de réaction aux attaques informatiques de l'UE (CERT-EU) et la capacité OTAN de réaction aux incidents informatiques (NCRIC). Entre juin 2019 et juin 2020, l'agence de communication et d'information de l'OTAN et le CERT-EU ont partagé des informations sur 86 événements au moyen de la plate-forme de partage d'informations sur les logiciels malveillants (OTAN, 2020). Des échanges réguliers ont lieu entre les deux organisations à propos des concepts, des doctrines, des cours de formation ainsi que pour des briefings croisés et des cyber-exercices coordonnés. L'UE et l'OTAN mettent toutes deux sur pied des équipes de cyberdéfense de réaction rapide qui peuvent être envoyées pour aider un État membre ciblé. Dans le cadre de la coopération structurée permanente de l'UE (CSP), six États membres de l'UE ont créé des équipes de réaction rapide en cas de cyber-crise (CRRT), qui peuvent être déployées dans telle situation. Ces équipes seront équipées de cyber-boîtes à outils développées en commun et conçues pour détecter les cyberattaques et y répondre. Néanmoins, l'OTAN et l'UE devront veiller à ce que leurs équipes de réaction rapide respectives ne se disputent pas les mêmes ressources et à ce que la répartition des tâches soit claire. Dans l'ensemble, l'interaction entre les personnels de l'OTAN et de l'UE sur les cyberattaques s'est améliorée, mais les possibilités de partage d'informations classifiées entre l'UE et l'OTAN restent limitées (Lindstrom et Tardy, 2018).

Mobilité militaire

26. La mobilité militaire est devenue l'un des domaines phares de la coopération entre l'OTAN et l'UE, un domaine dans lequel cette coopération peut en effet apporter une contribution tangible à la défense européenne. La notion de mobilité militaire implique la capacité de déplacer rapidement des troupes et des équipements à travers l'Europe afin de défendre les Alliés en cas de conflit – capacité qui a été perdue depuis la fin de la Guerre froide et qui devrait donc être réapprise. Par exemple, même si l'OTAN déploie des unités de la taille d'un bataillon dans les États baltes et la Pologne dans le cadre de sa présence avancée rehaussée, la capacité à mobiliser rapidement des troupes supplémentaires en situation de crise reste fondamentale pour la crédibilité de la posture de dissuasion et de défense de l'Alliance. Des progrès en matière de mobilité militaire sont essentiels pour la réactivité des forces de l'OTAN, en particulier la Force de réaction de l'OTAN (NRF) et la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF). La tenue de l'exercice OTAN *Trident Juncture* en 2018 a montré la présence d'une marge d'amélioration importante en matière de mobilité militaire.

27. Plus précisément, les commandements militaires alliés devraient pouvoir compter sur :
- 1) la possibilité de déplacer les troupes et les ressources avec un minimum de procédures bureaucratiques de passage des frontières – à savoir la notion de « Schengen militaire », et ;
 - 2) l'infrastructure logistique nécessaire, notamment les routes, les chemins de fer, les ponts, les ports maritimes et les aéroports.

L'UE est extrêmement bien placée pour prendre le leadership à cet égard, car l'OTAN ne dispose que d'une capacité limitée à lancer des projets d'infrastructures transfrontalières ou à négocier la création d'une zone sans frontières.

28. Le plan d'action de l'UE sur la mobilité militaire (également connu sous le nom de « Schengen militaire ») a pris en compte les paramètres de l'OTAN en matière d'infrastructure de transport, ce

qui a essentiellement abouti à un ensemble commun d'exigences à cet égard. En outre, afin de consolider les échanges informels fréquents entre le personnel de l'OTAN et de l'UE, un dialogue structuré sur la mobilité militaire a été lancé en novembre 2018, pour assurer une plus grande cohérence et réaliser des synergies. L'UE a pris en compte les normes de l'OTAN relatives à la mobilité militaire, comme les paramètres de l'infrastructure du réseau de transport. La mobilité militaire est également devenue un projet CSP. Cependant, la question du financement nécessaire à la mobilité militaire reste épineuse. Dans un premier temps, la Commission européenne a demandé 6,5 milliards d'euros dans le prochain budget pluriannuel de l'UE pour les allouer aux infrastructures à double usage pour 2017-2027. Au cours des négociations qui ont suivi, des propositions ont été avancées consistant à réduire fortement – voire à supprimer totalement – le financement de la mobilité militaire. En juillet 2020, lorsque les dirigeants européens ont approuvé le budget, le financement de la mobilité militaire a été ramené à 1,5 milliard d'euros. Le budget pluriannuel est actuellement en cours de discussion au Parlement européen. Bien que la contribution budgétaire de l'UE à la mobilité militaire en Europe ne doive pas être surestimée, les coupes dans le budget de ce projet phare se répercuteront sur les perspectives du partenariat OTAN-UE dans ce domaine.

B. LES NOUVELLES INITIATIVES DE L'UE EN MATIÈRE DE DÉFENSE ET LES IMPLICATIONS POUR LA COOPÉRATION OTAN-UE

29. La percée du partenariat OTAN-UE en 2016 a coïncidé avec un nouvel élan dans les efforts de l'UE en matière de défense et de sécurité. L'émergence de nouveaux défis, ainsi que les résultats du référendum sur le Brexit, combinés aux incertitudes liées à la politique étrangère des États-Unis sous cette nouvelle administration, ont incité les dirigeants européens à repenser le rôle mondial de l'UE. En 2016, la Stratégie globale de l'Union européenne (SGUE) – qui a remplacé la Stratégie européenne de sécurité de 2003 – a mis en avant la notion d'« autonomie stratégique européenne » en matière de défense et de sécurité, tout en reconnaissant qu'en termes de défense collective, « l'OTAN reste le cadre principal pour la plupart des États membres ». La SGUE appelle les Européens à « assumer une plus grande responsabilité pour [leur] sécurité » et à « être prêts et capables de dissuader les menaces extérieures, d'y répondre et de se protéger contre elles » (SEAE, 2016).

30. L'UE a lancé une série de nouvelles institutions et initiatives destinées à remplir de contenu la notion d'« autonomie stratégique ». Un certain cadre institutionnel a été créé dès les débuts de la PSDC dans les années 2000, notamment le Comité militaire de l'UE (CMUE) composé des chefs d'état-major des armées des États membres (sous l'égide du Conseil de l'UE), l'État-major de l'UE (EMUE) fournissant une expertise militaire (sous l'égide du service européen d'action extérieure) et une agence européenne de défense distincte chargée de renforcer la base industrielle et technologique de la défense européenne. Toutefois, ces institutions avaient un mandat, des effectifs et des ressources très limités. Le budget annuel moyen de l'AED a été d'environ 30 millions d'euros tout au long des années 2010. En outre, l'enveloppe commune de l'UE ne pouvait pas être utilisée pour financer la R&D militaire. L'effectif de l'État-major militaire de l'UE est resté insuffisant et n'était pas en mesure d'assurer le commandement et le contrôle opérationnels.

31. Cela dit, depuis 2016, la situation s'est nettement améliorée. L'UE a fait un pas vers la création de son propre quartier général opérationnel : au sein de l'EMUE, une capacité militaire de planification et de conduite (CMPC) a été créée avec pour mandat de mener des missions non exécutives – c'est-à-dire soutenant un pays hôte et n'impliquant pas de combat – telles les missions de formation de l'UE en République centrafricaine, au Mali et en Somalie. Toutefois, d'ici la fin 2020, la CMPC devrait être en mesure de mener une opération militaire exécutive de la taille d'un groupement tactique de l'UE sur requête du Conseil de l'UE (SEAE, 2018).

32. En outre, l'UE a lancé de nouvelles initiatives pour développer un ensemble de capacités de défense plus performantes, déployables, durables et interopérables. À cet égard, plusieurs étapes importantes ont été franchies :

- 1) En juin 2017, le Conseil européen a adopté une décision activant la coopération structurée permanente (CSP) inscrite dans le traité de Lisbonne (mais jamais appliquée jusqu'alors), qui consiste en un processus visant à inciter les parties à coopérer et à renforcer leurs efforts en matière de défense. Dans ce cadre, les États membres ont pris un certain nombre d'engagements contraignants en faveur d'une posture de défense plus visible et plus efficace et ont proposé 17 projets initiaux de coopération (dont un noyau d'opérations de réponse aux crises EUFOR, un commandement médical européen et une école commune du renseignement de l'UE). Il y a actuellement 47 projets CSP, impliquant 25 États membres sur les 27 que compte l'UE¹. Ces projets militaires communs incluent un grand nombre de projets de formation (notamment un centre d'entraînement et de simulation, un centre de formation médicale, un centre d'entraînement à la défense, une cyber-académie) et ils se concentrent aussi fortement sur le développement des capacités, notamment concernant les technologies de pointe (systèmes de missiles tactiques terrestres au-delà de la portée optique [BLOS], système anti-sous-marin sans surveillance, etc.).
- 2) Les États membres de l'UE ont invité l'AED à établir un examen annuel des capacités existantes dans les États membres – examen annuel coordonné en matière de défense (EACD) – afin de fournir un instantané du paysage des capacités dans l'ensemble et d'identifier les lacunes en matière de capacités et les opportunités de coopération. L'AED, en coopération avec les États membres, produit également un plan de développement des capacités (PDC) conçu pour identifier des priorités d'amélioration des capacités. Par exemple, tout au long du processus du PDC en 2018, 11 domaines prioritaires de développement des capacités ont été identifiés, dont la cyber-réponse, les systèmes spatiaux et la manœuvrabilité navale.
- 3) Simultanément, la Commission européenne a proposé la création d'un Fonds européen de défense (FEDEF) pour encourager les projets transfrontaliers de capacités de défense en offrant un cofinancement de l'UE. Il s'agit d'une étape révolutionnaire pour l'Union, car pour elle, les dépenses du budget commun en matière de R&D militaire étaient taboues. Entre 2019 et 2020, le Fonds européen de développement (FED) a investi quelque 500 millions d'euros dans le développement des capacités de défense européennes tandis qu'entre 2017 et 2019, 90 millions d'euros supplémentaires sont allés à la recherche liée à la défense. Au cours du prochain cycle budgétaire (2021-2027), le montant du FED augmentera sensiblement. Cependant, ce budget ne sera pas aussi élevé qu'initialement prévu : en juillet 2020, le Conseil de l'UE annonçait une allocation de 7 milliards d'euros pour le FED, en baisse par rapport aux 13 milliards initialement proposés.
- 4) L'UE a également mis en avant la *Facilité européenne de soutien à la paix* (FPE), dont le but consiste à fournir un financement permanent pour les coûts communs des opérations militaires PSDC de l'UE. Ce fonds ne fera pas partie du budget pluriannuel de l'Union mais sera financé par les contributions des États membres. Il vise à corriger les limites des précédents mécanismes de l'UE en la matière : *Athena* et la *Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique*. Le FPE devrait permettre à l'UE de contribuer de manière plus régulière aux opérations internationales de paix. La proposition actuelle sur le montant du FPE s'élève à 5 milliards d'euros (contre 8 milliards dans la proposition originale).

¹ Seuls le Danemark et Malte ne sont pas impliqués.

A coherent approach from priorities to impact



Figure 3 (Source : AED)

33. Tout en répondant à l'affirmation largement acceptée selon laquelle les Européens doivent en « faire plus » pour leurs propres sécurité et défense, ces initiatives ont ouvert un débat entre et au sein des membres de l'Alliance. Des inquiétudes ont été exprimées, essentiellement par les pays membres de l'OTAN non-membres de l'UE, quant au fait que ces nouvelles initiatives franchissent la ligne rouge définie par les « 3 D » d'Albright : découplage, duplication et discrimination.

34. Par exemple, il est avancé que les règles du FEDEF pourraient être discriminatoires à l'égard des fabricants de matériel de défense basés en dehors de l'UE, notamment les industries américaines, pour ce qui est de la participation à certains projets européens bénéficiant d'un financement du FEDEF. Selon les règles de ce dernier, les entreprises contrôlées à l'extérieur mais situées sur le territoire de l'Union peuvent bénéficier de financements, sous réserve qu'elles respectent un certain nombre de conditions. Les entreprises contrôlées à l'extérieur et situées hors du territoire de l'Union peuvent participer à des projets financés par le FEDEF – là encore sous réserve d'un certain nombre de garanties –, mais peuvent en revanche ne pas recevoir de financement. Pour certains, ces règles pourraient limiter la coopération transatlantique et même, en fin de compte, réduire l'éventail de choix et la qualité des équipements que les Européens peuvent acheter (*Deutsche Welle*, 2019) ou encore entraîner des duplications dans la production des équipements.

35. En outre, certains perçoivent la capacité militaire de planification et de conduite de l'UE (CPPM) comme une étape vers la création d'une concurrence au commandement allié des opérations de l'OTAN, tandis que l'EACD de l'UE est perçu comme l'équivalent du processus de planification de défense de l'OTAN (NDPP), créant ainsi, aux yeux de ces critiques, un risque de découplage et de duplication. Il convient toutefois de rappeler que, pour le moment du moins, la CPPM peut difficilement être considérée comme une structure rivale avec ses 90 personnes (Capacité de Planification et de Conduite Militaire) contre 6 800 à l'ACO (Commandement allié Opérations). Avec l'EACD, le risque de duplication est aussi très limité, l'EACD étant à la fois moins structuré, moins directif et orienté différemment que le NDPP. Il intègre notamment une dimension de coopération que n'a pas le NDPP, les capacités développées restant par ailleurs des capacités nationales, que les Alliés concernés déclareraient donc dans le cadre du NDPP. L'enjeu est donc plus sur la bonne coordination/synchronisation que sur une véritable duplication. Certains membres de l'Alliance ont invité le personnel de l'UE à suivre des consultations bilatérales ou multilatérales

dans le cadre du PNPD, et plusieurs États membres de l'UE – également alliés ou partenaires de l'OTAN – ont convié le personnel de l'OTAN à leurs réunions bilatérales dans le cadre de l'EACD (NATO, 2020). Selon Jorge Domecq, ancien directeur général de l'AED : « Il est important que [les visites bilatérales de l'EACD et les consultations avec les États membres] s'alignent au mieux sur le cadre de travail du CSP et sur les consultations de planification de défense de l'OTAN afin de bénéficier des efforts de collecte de données de cette dernière, tout en évitant toute charge inutile pour les États membres ». Il a également indiqué que « le prochain examen stratégique du CSP en 2020 et le rapport EACD en novembre 2020 fourniront l'aperçu et les indications nécessaires pour aider à lier la planification nationale, les projets multinationaux CSP et le Fonds européen de défense, tout en restant complémentaires aux objectifs de planification de la défense de l'OTAN ».

36. Les institutions de l'UE insistent sur le fait que les initiatives de défense de l'Union sont conçues pour permettre à l'Europe de mieux faire face aux menaces, en coopération avec l'OTAN et dans l'intérêt de celle-ci, ainsi que pour contribuer à un partage plus équitable des charges. Les ambitions de l'UE en matière de modernisation de la défense complètent les efforts de développement des capacités de l'OTAN dans le cadre d'un partage du fardeau mieux assumé : les capacités de défense développées dans le cadre du FEDEF et de la CSP par les pays également membres de l'OTAN seront à la disposition des pays de l'Alliance. De surcroît, l'analyse du Parlement européen a révélé que de nombreux projets CSP ou FED, « s'ils sont correctement financés, pourraient permettre à l'UE d'être mieux préparée à faire face à de futures pandémies et à d'autres menaces » (CERDP, 2020).

IV. PARTENARIAT OTAN-UE : SURMONTER LES OBSTACLES ET TRACER LA VOIE À SUIVRE

37. L'évolution de l'UE en un acteur de sécurité autonome semble irréversible. Cette tendance s'explique par deux phénomènes. Premièrement, la socialisation continue des nations européennes dans le cadre de leur participation à l'élaboration des politiques de l'UE. L'UE est plus qu'une organisation internationale – elle possède une importante dimension supranationale et certaines qualités d'un État fédéral. L'intégration européenne continue de s'approfondir, s'étendant à de nouveaux domaines dont la défense et la sécurité. Cette tendance est soutenue par les citoyens européens : selon l'enquête Eurobaromètre 2017, environ 75 % des Européens souhaitent que l'UE ait une politique de défense commune, et ce chiffre est remarquablement stable dans toutes les enquêtes depuis 2004. Jusqu'à 55 % des citoyens européens interrogés ont soutenu « totalement » ou « quelque peu » l'idée d'une « armée européenne ». Le départ du Royaume-Uni – fervent critique de l'idée d'une « armée européenne » – est considéré par certains comme susceptible de faciliter l'avancement des efforts de défense et de sécurité de l'Union. Mais ce départ porte aussi atteinte aux capacités de défense et de sécurité de l'Union européenne, et l'engagement du Royaume-Uni à continuer d'être un acteur majeur de la défense européenne doit être salué.

38. Deuxièmement, alors que les États-Unis continuent à investir de manière significative dans la défense européenne, notamment en finançant généreusement l'Initiative de dissuasion européenne (6,5 milliards de dollars pour l'année fiscale 2019), le « pivot vers l'Asie » des priorités stratégiques américaines est une tendance claire qui remonte à la présidence Obama, voire à celle de George W. Bush, et qui devrait se poursuivre sous les futures administrations, qu'elles soient républicaines ou démocrates. Il est toutefois important que la communauté euro-atlantique envoie un signal fort afin que l'objectif visant à accroître le poids militaire de l'Europe ne soit pas erronément interprété comme une invitation à réaffecter les ressources américaines en dehors de l'Europe.

39. Les membres de l'UE et de l'OTAN doivent trouver un équilibre délicat entre la poursuite du renforcement du pilier européen de la communauté euro-atlantique et la nécessité d'éviter un découplage involontaire entre les États-Unis et l'Europe. Plusieurs éléments sont essentiels pour parvenir à cet équilibre :

Évaluation objective des ambitions européennes en matière de défense

40. Les réalisations de l'UE dans le secteur de la défense et de la sécurité sont importantes mais ne doivent pas être exagérées. Si l'idée d'une « armée européenne » remonte à la fin des années 1940, elle n'est toujours pas visible à l'horizon. Tout d'abord, à part quelques euro-fédéralistes radicaux, peu de gens en Europe pensent que la sécurité à long terme pour l'Europe ne nécessite pas une alliance forte avec les États-Unis, du moins dans un avenir prévisible. Même le plus ardent défenseur de l'autonomie stratégique de l'Europe – la France – ne la considère pas comme une option alternative à l'OTAN et souligne le rôle essentiel que jouent les États-Unis et l'OTAN pour relever le défi russe sur le flanc oriental de l'Europe.

Graphique 2 : Dépenses de défense en part du PIB et dépenses d'équipement en part des dépenses de défense

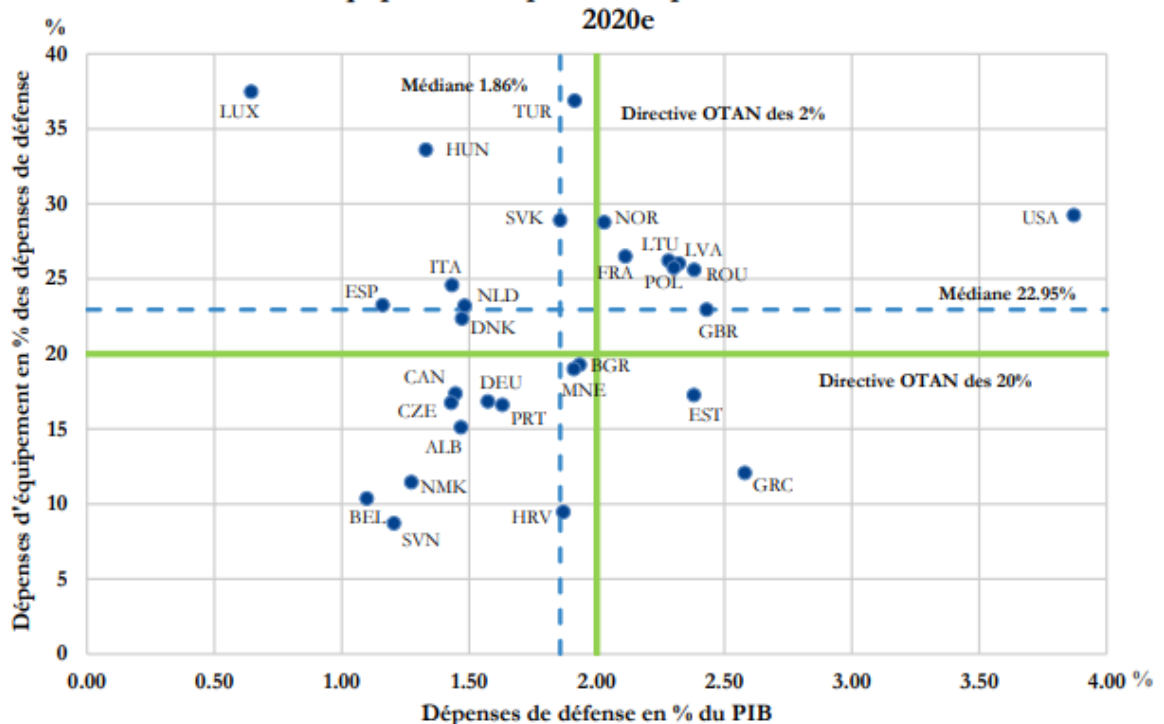


Figure 4 (Source : OTAN)

41. Les capacités militaires des membres de l'UE restent notablement inférieures à celles des États-Unis alors que les PIB de l'UE et des États-Unis sont de taille comparable. En 2017, les budgets de défense européens s'élevaient à 240 milliards d'euros (le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne en assurant près des deux tiers) alors que le budget de défense des États-Unis s'élevait la même année à 545 milliards d'euros, soit respectivement 1,34 % et 3,2 % de leurs PIB. Au cours du sommet de l'OTAN au pays de Galles en 2014, les Alliés ont formalisé ce qui n'était depuis 2006 qu'un objectif informel et se sont engagés à « viser à atteindre la ligne directrice de 2 % d'ici une décennie ». Le récent rapport publié par l'OTAN sur les dépenses de défense des pays de l'OTAN (2013-2020) souligne le fait que les dépenses de défense des alliés européens et du Canada continuent d'augmenter de manière tangible depuis 2015 et devraient atteindre 4,3 % en 2020, et ce, en dépit de la pandémie. Neuf alliés européens devraient dépenser au moins 2 % de leur PIB en 2020. 15 Alliés européens satisfont à l'exigence de consacrer au moins 20 % de leur budget de défense à l'équipement. Mais le tableau ci-dessus montre qu'en dépit de progrès certains, un écart

entre les Alliés européens et les États-Unis persiste² ³. Le Brexit va encore faire accroître la contribution des Alliés non-membres de l'Union européenne dans la défense de l'Europe.

42. Cela dit, plus de la moitié des budgets de défense européens sont consacrés au personnel contre un tiers seulement aux États-Unis, ces derniers investissant beaucoup plus dans les opérations, la R&D et les marchés publics. En conséquence, l'UE investit environ 24 000 dollars en équipement par soldat, contre plus de 100 000 dollars aux États-Unis. Enfin, dans les principales catégories d'armes, les membres de l'UE investissent dans plus de 150 systèmes différents tandis que les États-Unis se concentrent sur 27. L'opération en Libye en 2011 a montré à quel point l'Europe dépend des capacités critiques des États-Unis telles que le transport aérien stratégique, le ravitaillement en vol, les munitions intelligentes et la reconnaissance (Valasek et Brattberg, 2019).

43. Dans ce contexte, le renforcement des initiatives de l'UE en matière de défense offre une occasion unique, si ce n'est la seule option, d'obtenir « plus de résultats pour le même prix » en Europe, ce qui est également dans l'intérêt de l'OTAN. Le Parlement européen estime que les Européens pourraient économiser plus d'1 milliard d'euros rien qu'en partageant les véhicules d'infanterie et en harmonisant les systèmes de certification des munitions (Parlement européen, 2019). Toutefois, du point de vue de l'OTAN, il serait utile que l'UE se concentre non seulement sur une utilisation plus efficace des fonds disponibles, mais qu'elle encourage également ses membres à s'engager à dépenser davantage en faveur de la défense en général.

44. Même avec le départ du Royaume-Uni, l'UE reste divisée sur l'extension des clauses de défense mutuelle existantes dans ses traités. Plusieurs membres de l'UE adhèrent strictement à la politique de neutralité, notamment l'Autriche, la Finlande, l'Irlande, Malte et la Suède. De plus, le Danemark s'est retiré des projets d'intégration de la défense européenne tels que l'Union de l'Europe occidentale. Les membres considérés comme « atlantistes » de l'UE, comme les Pays-Bas, et la plupart des pays qui ont rejoint l'Union après 2004 seraient généralement réticents à souscrire à des initiatives de défense européenne qui pourraient indisposer les États-Unis.

45. Enfin, alors que les deux partenaires du « moteur de l'Europe » – la France et l'Allemagne – reconnaissent que la paix et la stabilité sur le continent nécessitent que l'Europe devienne un acteur de sécurité puissant, il subsiste encore quelques différences entre les deux pays. La France est désireuse de faire avancer le plus rapidement possible les projets d'intégration de la défense européenne, même si seule une minorité de membres de l'UE – les pays « d'avant-garde » – y souscrivent. La position allemande, plus inclusive, a contribué à ce que presque tous les membres de l'UE adhèrent à la CSP. Traditionnellement proactive, la France est ouverte à la participation à

² Hors OTAN, l'Irlande par exemple consacre 0,3 % de ses dépenses nationales à la défense, Malte 0,5 %, l'Autriche 0,7 %, la Suède 1% et Chypre 1,6%.

³ Il est toutefois important de noter que la part d'un Allié dans les dépenses de défense accumulées ne reflète pas nécessairement sa contribution réelle à l'OTAN. Certains Alliés, en particulier les États-Unis mais aussi le Royaume-Uni et la France, dépensent une partie considérable de leur budget de défense pour soutenir des activités nationales au-delà de la zone de responsabilité de l'OTAN. L'Institut international d'études stratégiques (IISS) estime qu'en 2018, environ 6% du budget américain de la défense (soit environ 36 milliards de dollars, soit à peu près la taille du budget total de la défense de la France) était consacré directement à la défense européenne. Il faut bien sûr garder à l'esprit que le mandat de l'OTAN est de protéger non seulement l'Europe, mais aussi l'Amérique du Nord, de sorte que les dépenses américaines consacrées à la défense de son propre territoire doivent également être prises en compte. Le budget de l'OTAN en tant qu'institution est modeste – seulement environ 2,5 milliards de dollars par an. La contribution américaine y est d'environ 22% et, à partir de 2021, elle sera encore réduite à 16% – le niveau auquel l'Allemagne contribue actuellement. Cela dit, lors de la mise en œuvre de ses tâches essentielles de défense collective, de gestion des crises et de sécurité coopérative, l'OTAN s'appuie principalement sur la mobilisation de capacités nationales plutôt que sur son propre budget ou sur des actifs détenus en commun. Par conséquent, le potentiel militaire des pays de l'OTAN (y compris les capacités de dissuasion nucléaire des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France) représente l'élément clé de la crédibilité de l'Alliance, bien que la contribution individuelle par Allié soit difficile à évaluer.

des opérations à l'étranger, alors que l'Allemagne privilégie les moyens diplomatiques et non-militaires (même si, par exemple, l'Allemagne est déjà très présente dans le Sahel et a l'intention de contribuer activement au « Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel »). En outre, « Europe » n'est pas nécessairement synonyme d'« Union européenne ». Conformément à la promotion de longue date par la France de l'approche « Europe à plusieurs vitesses », Paris a lancé, en 2017, l'Initiative européenne d'intervention (IEI), qui réunit 14 pays européens dont le Royaume-Uni et le Danemark, deux pays traditionnellement sceptiques quant à l'intégration de la défense européenne. L'IEI se veut un dispositif souple et pragmatique destiné à favoriser une culture stratégique commune – dont l'absence en Europe est un problème aigu –, à échanger des informations et à renforcer l'interopérabilité dans le cadre de futures opérations conjointes.

46. Il convient donc de replacer dans leur contexte les efforts militaires européens. Des informations adéquates et des évaluations réalistes de ces efforts permettent d'évaluer correctement leur potentiel ainsi que leurs limites. Une analyse approfondie des initiatives européennes est préférable aux critiques systématiques de ces dernières. Les structures de l'UE offrent une occasion d'améliorer les capacités qui seraient également à la disposition de l'OTAN. Une UE forte reste la pierre angulaire d'une OTAN forte.

Améliorer l'inclusion et la coordination

47. Des progrès importants ont été réalisés pour accroître les synergies et éviter les doubles emplois entre l'OTAN et l'UE. Par exemple, sur les 47 projets de la CSP, 38 reflètent également les priorités de l'OTAN. OCEAN2020, projet de recherche sur la défense financé par l'UE visant à améliorer la connaissance de la situation maritime grâce à des systèmes pilotés et non pilotés, des satellites et des réseaux de communication, est conçu pour être compatible avec les normes de l'OTAN. Comme indiqué précédemment, l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD) de l'UE a assuré la cohérence de la taxonomie et s'efforce de mieux se coordonner avec le processus de planification de la défense de l'OTAN (NDPP). Il convient enfin de noter à cet égard la multiplication des réunions de haut niveau en 2018-2020, avec des réunions du Conseil de l'Atlantique nord et du Comité politique et de sécurité (COPS) de l'Union européenne mais aussi les briefings de commissaires européens auprès du Conseil de l'Atlantique Nord. Ainsi, le haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, a participé le 15 avril 2020 à la réunion des ministres de la défense des pays de l'OTAN pour examiner la réponse de l'OTAN à la crise Covid-19 alors que, le 26 août 2020, le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, a pris part à une réunion informelle des ministres de la défense de l'Union européenne à Berlin.

48. Cependant, la coordination doit s'améliorer, d'autant plus que l'OTAN et l'UE ne sont pas les seules parties prenantes : il existe une pléthore d'initiatives de coopération bilatérale ou multilatérale en matière de défense en Europe, notamment l'IEI, la Force expéditionnaire conjointe franco-britannique, la Force expéditionnaire conjointe de neuf pays, dirigée par le Royaume-Uni, l'initiative des « nations cadres » dirigée par l'Allemagne, et la Coopération nordique de défense (Nordefco). Certains experts suggèrent des modèles basés sur des formats tels le « Dialogue structuré sur la mobilité militaire » lancé en novembre 2018, ou la formule du Centre d'excellence (CoE) utilisée par l'OTAN et l'UE lors de la création du Hybrid CoE - centre pour les menaces hybrides à Helsinki (Drent et al., 2019).

49. Mieux synchroniser les processus de développement des capacités et de planification industrielle permettrait de rendre plus efficace la relation entre l'UE et l'OTAN. En outre, le haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité de l'UE pourrait se voir accorder le statut d'observateur dans le processus de planification de la défense de l'OTAN, où elle/il pourrait servir de pont potentiel entre les nombreuses institutions de l'UE impliquées dans le développement et la planification des capacités de défense (SEAE, AED).

50. L'accès des Alliés non-membres de l'UE aux cadres européens de développement des capacités tels que la CSP et le FEDEF demeure une question en suspens. Des discussions sur les moyens de tenir compte des préoccupations des Alliés non européens, en particulier celles des États-Unis, sont en cours afin de combiner l'enjeu premier, qui est que les Européens doivent faire plus pour accroître leurs capacités de défense, et la participation desdits Alliés, selon des règles claires. [Au moment même où ce rapport était finalisé, le Conseil de l'UE a fixé - le 5 novembre 2020 - les conditions de la participation d'États tiers à des projets CSP, la limitant aux pays tiers de confiance qui partagent les valeurs démocratiques de l'Union]. Cela dit, il convient de rappeler que le budget initial proposé pour le FEDEF n'est que de 7 milliards d'euros (pour les capacités et la R&D) pour l'ensemble de la période 2021-2027 et fait pâle figure par rapport au budget *annuel* de 60 milliards de dollars des États-Unis affecté à la seule R&D en matière de défense. Il est également important de permettre la participation continue du Royaume-Uni aux projets de développement des capacités de défense de l'UE.

Tirer parti des points forts de chaque organisation

51. Au moment d'écrire ces lignes, l'Europe et l'Amérique du Nord restent engluées dans une crise sanitaire déclenchée par la pandémie de coronavirus. Les implications de celle-ci pour la sécurité transatlantique sont multiples et profondes, allant des missions et exercices militaires de l'Alliance à la santé publique et à la stabilité économique dans les pays euro-atlantiques. L'OTAN fournit un soutien militaire dont la coordination a été confiée au commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR). Il s'agit d'identifier les capacités de transport aérien militaire pour garantir la livraison des équipements médicaux et l'évacuation des malades. Le Centre euro-atlantique de coordination des interventions en cas de catastrophe (EADRCC) – le mécanisme de réponse aux catastrophes de l'Alliance pour la coordination des demandes et des offres d'assistance –, ainsi que l'Agence OTAN de soutien et d'approvisionnement (NSPA) qui fournit un soutien logistique et matériel, sont les deux principaux acteurs de l'OTAN impliqués dans la gestion de cette crise. De son côté, l'Union européenne est mobilisée dans les domaines de la gestion des crises et de la solidarité, de l'économie, de la recherche et de l'innovation, de la santé publique et de l'éducation. Doté de 1,8 milliard d'euros, le plan de relance post-Covid de l'UE sera décisif pour permettre à l'Europe de se redresser rapidement et durablement. Au sein de la Commission européenne, une équipe de coordination politique composée de commissaires en charge des domaines d'action les plus concernés (santé publique, marché intérieur, commerce, contrôles aux frontières, transports) a été mise en place. Il convient également de noter la contribution considérable du Commandement européen du transport aérien (EATC), un consortium de sept États membres de l'UE, qui assure le contrôle opérationnel de plus de 170 moyens aériens des États participants. L'EATC a mis en œuvre les opérations d'évacuation sanitaire par voie aérienne, la livraison de fournitures et le rapatriement de citoyens pendant la pandémie. La gestion de cette pandémie de Covid-19 illustre la convergence des ressources de l'OTAN et de l'UE, ainsi que la grande valeur ajoutée d'une coordination des mesures et des efforts entre ces deux partenaires pour assurer la sécurité et la défense de l'Europe.

52. Chaque intervention de l'OTAN ou de l'UE dans une zone géographique spécifique résulte d'une décision politique puis éventuellement militaire – par exemple, lorsqu'il s'agit de stabiliser les Balkans, la Méditerranée ou de faire face au défi du terrorisme. L'UE présente un avantage lorsque la mention même de l'OTAN invoque des sensibilités majeures, comme lorsqu'il s'est agi du suivi de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 négocié par l'UE, et de la surveillance de la ligne d'occupation en Géorgie entre le territoire sous contrôle du gouvernement géorgien et les régions géorgiennes occupées de facto par la Fédération de Russie. *A contrario*, cette mention renforce aujourd'hui la garantie de sécurité apportée par la présence avancée rehaussée (eFP) en Pologne et dans les États baltes. Le partenariat sur la mobilité militaire et l'application de sanctions économiques et ciblées sont aussi des exemples où l'UE apporte une contribution significative à l'action de l'OTAN en matière de sécurité européenne. L'OTAN et l'UE ont réussi à coordonner leurs opérations de sécurité maritime et de lutte contre la piraterie en Méditerranée et au large de la Corne de l'Afrique ; en cas, par exemple, de nouvelle urgence aux frontières maritimes de l'Europe, une décision politique déciderait à nouveau du principe et des modalités d'une intervention. La poursuite du dialogue politique au plus haut niveau est donc

indispensable ; l'actuel processus de réflexion prospective, #OTAN2030, fournira à l'OTAN une occasion utile à cet égard.

Élargir la coopération à de nouveaux domaines

53. Pour l'avenir, l'OTAN et l'UE devraient continuer à rechercher de nouveaux domaines de coopération qui pourraient apporter une valeur ajoutée à leurs efforts respectifs. Votre rapporteure propose deux domaines en particulier :

1. ***Un dialogue structuré entre l'OTAN et l'UE sur la Chine.*** Ces dernières années, tant l'OTAN que l'UE se sont montrées de plus en plus intéressées par les implications d'un essor de la Chine pour la sécurité européenne et les relations transatlantiques. Malgré des divergences de vues sur la nature du défi posé par la Chine au sein de la communauté euro-atlantique, les références faites à la Chine à l'OTAN en décembre 2019 dans la déclaration de la réunion de Londres et pour l'UE, en mars 2019 dans la communication conjointe de la Commission européenne et de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur les relations entre l'Union européenne et la Chine, ont constitué un premier pas significatif vers un consensus plus large sur le rôle croissant de la Chine en Europe. Toutefois, afin forger ainsi une stratégie cohérente vis-à-vis de l'essor géostratégique de la Chine, il convient d'envisager la création d'un dialogue plus structuré et plus formel entre les deux institutions (Simón, 2019). Cela permettrait de disposer d'un forum pertinent pour aborder le défi multiforme que représente ce pays. La mobilité militaire est un sujet de discussion particulièrement pertinent, car les investissements considérables de la Chine dans les infrastructures européennes (initiatives « La ceinture et la route » et « 17+1 ») pourraient avoir des conséquences sur les projets de mobilité de l'OTAN en Europe. La pandémie actuelle de Covid-19 renforce cet intérêt commun car la gestion de la pandémie par la Chine comprend une composante géopolitique, à travers sa « diplomatie du masque ».
2. ***Intelligence artificielle.*** Alors que la quatrième révolution industrielle en cours transforme tous les aspects du paysage politique, économique et social mondial, la coopération OTAN-UE pourrait également s'étendre au domaine de l'intelligence artificielle (IA), qui présente à la fois des opportunités et des risques pour la sécurité euro-atlantique. Objet d'une concurrence entre l'Occident, la Russie et la Chine, et parce qu'elle comporte à la fois des dimensions militaires et non militaires, l'IA pourrait constituer un domaine important de coopération pratique entre les deux institutions, en tirant parti de leurs atouts respectifs. L'UE accroît ses investissements dans la R&D innovante, non seulement par l'intermédiaire de la CSP et du FEDEF, mais surtout par le biais du programme civil *Horizon Europe* qui devrait recevoir quelque 76 milliards d'euros en 2021-2027. En outre, l'inauguration réussie du Hybrid CoE en 2016 pourrait servir de modèle pour la création d'un centre d'excellence similaire sur l'IA.

Poursuivre le processus de formalisation des relations entre l'OTAN et l'UE

54. Enfin et surtout, alors que le partenariat OTAN-UE est appelé à se renforcer à court terme par le biais de réunions informelles, d'échanges de personnel et d'une coopération opérationnelle pratique ad hoc, il ne faut pas perdre de vue la nécessité de résoudre politiquement le différend opposant la Turquie à Chypre et, plus largement, de se pencher sur les relations complexes que ce pays allié clé de l'OTAN qu'est la Turquie entretient actuellement avec les autres membres de l'OTAN et avec l'UE. Le renforcement du dialogue politique sur cette question représente une condition préalable pour aborder certaines des questions clés du partenariat OTAN-UE, à savoir 1) supprimer les obstacles à un échange plus efficace d'informations, notamment classifiées et sensibles ; et 2) organiser des quartiers généraux opérationnels à l'UE sans que cela soit perçu comme faisant double emploi avec l'OTAN – un partenariat OTAN-UE plus formalisé permettrait de

rétablir les accords Berlin Plus ou de créer un autre moyen pour l'UE de développer des capacités de commandement et de contrôle qui seraient séparables mais non séparées de l'OTAN. Un nouveau poste d'adjoint au SACEUR (commandant suprême des forces alliées en Europe) pourrait être créé et réservé à un représentant d'un État membre de l'UE (en plus du poste déjà existant qui était traditionnellement réservé à un Britannique). Une relation OTAN-UE plus formelle approfondirait encore le partenariat stratégique entre les deux organisations tel que développé dans la déclaration du sommet de Bruxelles en 2018 : « nous continuerons de renforcer encore notre partenariat stratégique dans un esprit d'ouverture, de transparence et de complémentarité mutuelles totales, et dans le respect des différents mandats, de l'autonomie décisionnelle et de l'intégrité institutionnelle de l'OTAN et de l'UE, et comme l'ont décidé les deux organisations ».

55. Les dirigeants euro-atlantiques doivent s'engager dans un dialogue politique, authentique, soutenu et ouvert, y compris sur les questions sensibles, tout en exerçant une pression sur ceux qui sapent la solidarité et les valeurs déclarées, et en appliquant, au sein des deux organisations, des normes d'adhésion et de comportement supérieures au plus petit dénominateur commun. Les Européens et les Nord-Américains doivent trouver un nouveau consensus en leur sein et entre eux sur des objectifs politiques communs et sur la stratégie à adopter pour les atteindre. L'adhésion aux valeurs de démocratie, des droits humains et de l'état de droit lie la communauté euro-atlantique. Ceux qui, au sein de l'OTAN et de l'UE, promeuvent la « démocratie anti-libérale » sapent les fondements de la communauté euro-atlantique. Ce sens de la communauté doit être nourri par des réunions plus régulières de haut niveau et du personnel, des déclarations et des communiqués communs, des formations et des projets communs. Les parlementaires et l'Assemblée parlementaire de l'OTAN doivent être prêts à jouer leur rôle à cet égard.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- CERPD « *The role of armed forces in the fight against coronavirus* », Parlement européen, avril 2020,
[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2020/649401/EPRS_BRI\(2020\)649401_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2020/649401/EPRS_BRI(2020)649401_EN.pdf)
- Commission européenne, « Budget de l'Union: Renforcer le rôle de l'UE en tant que garante de la sécurité et de la défense de ses citoyens », communiqué de presse, 13 juin 2018,
https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_18_4121
- Deutsche Welle, « US warns EU over €13-billion defense spending », DW News, 15 mai 2019,
<https://www.dw.com/en/us-warns-eu-over-13-billion-defense-spending/a-48738562>
- Devuyst, Youri, « American Attitudes on European Political Integration — The Nixon-Kissinger Legacy », Institute for European Studies, février 2007,
https://www.ies.be/files/WP_Youri_Devuyst_0.pdf
- Drent, Margriet; Kruijver, Kimberley; Zandee, Dick, « Military Mobility and the EU-NATO Conundrum », Clingendael Report, juillet 2019
- Lindstrom, Gustav et Tardy, Thierry, « The EU and NATO: The essential partners », Institut des études de sécurité de l'Union européenne, 13 décembre 2018,
<https://www.iss.europa.eu/content/eu-and-nato-essential-partners>
- OTAN, « Troisième rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'ensemble commun de propositions approuvé par les Conseils de l'Union européenne et de l'OTAN » (Third progress report on the implementation of the common set of proposals endorsed by EU and NATO Councils), Déclaration conjointe UE-OTAN, 8 juin 2018,
https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_2018_06/20180608_180608-3rd-Joint-progress-report-EU-NATO-eng.pdf
- OTAN, « Quatrième rapport d'étape sur les suites données aux ensembles de propositions communes entérinés le 6 décembre 2016 et le 5 décembre 2017 par le Conseil de l'Union européenne et le Conseil de l'Atlantique Nord, 17 juin 2019,
https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_2019_06/190617-4th-Joint-progress-report-EU-NATO-fre.pdf
- OTAN, « Cinquième rapport d'étape sur les suites données à l'ensemble de propositions communes UE-OTAN » (*"Fifth progress report on the implementation of the common set of proposals endorsed by EU and NATO Councils,"*) Déclaration conjointe UE-OTAN, 16 juin 2020,
https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/2020/6/pdf/200615-progress-report-nr5-EU-NATO-eng.pdf
- Parlement européen, « The 2016 "Winter Package" on European Security and Defence: Constitutional, Legal and Institutional Implications », Parlement européen, Département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles, 2016,
[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2016/571405/IPOL_IDA\(2016\)571405_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2016/571405/IPOL_IDA(2016)571405_EN.pdf)
- Parlement européen, « Défense : l'Union européenne crée-t-elle une armée européenne ? », Parlement européen – Actualité, 24 juin 2019,
<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/security/20190612STO54310/defense-l-union-europeenne-cree-t-elle-une-armee-europeenne>
- SEAE (Service européen pour l'action extérieure de l'Union européenne), « The military planning and conduct capacity », fiche d'information, novembre 2018,
https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/mpcc_factsheet_november_2018.pdf
- SEAE « Shared Vision, Common Action: A Stronger Europe A Global Strategy for the European Union's Foreign And Security Policy », juin 2016,
https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/eugs_review_web_0.pdf
- Simón, Luis (2019, November 6). EU-NATO Cooperation in An Era of Great-Power Competition. Retrieved from The German Marshall Fund of the United States:
<https://www.gmfus.org/publications/eu-nato-cooperation-era-great-power-competition>

UE-OTAN, déclaration conjointe du président du conseil européen, du président de la commission européenne et du secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord sur la coopération entre l'UE et l'OTAN, 9 juillet 2018, https://www.consilium.europa.eu/media/36093/otan_ue_9-july-final_fr.pdf

Valasek, Tomas; Brattberg, Erik, « EU Defense Cooperation: Progress Amid Transatlantic Concerns », Carnegie Endowment, 21 novembre 2019, <https://carnegieendowment.org/2019/11/21/eu-defense-cooperation-progress-amid-transatlantic-concerns-pub-80381>
